



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
**EXPOSÉ D'INVENTION**

Publié le 3 janvier 1949

Classe **50c**

Demande déposée: 8 mai 1946, 20 h. — Brevet enregistré: 15 juin 1948.  
 (Priorité: France, 17 novembre 1945.)

**BREVET PRINCIPAL**

Lucien Claret, Colombes (Seine, France).

**Dispositif de fermeture de porte-plume réservoir ou autre objet analogue.**

La présente invention a pour objet un mode de fermeture par fixation sur une pièce cylindrique quelconque d'une autre pièce s'emboîtant sur elle à la façon d'un capuchon 5 ou couvercle. Elle s'applique en particulier à la fixation des capuchons des stylos, porte-plumes réservoirs et porte-mines.

Dans les dispositifs de ce genre habituellement employés, le capuchon est vissé, ce 10 qui oblige pour le mettre ou le retirer, à des mouvements relativement compliqués.

Dans une forme d'exécution préférée, la fixation est obtenue par le simple appui élastique sur l'intérieur du couvercle d'une ba- 15 gue fendue logée dans une gorge de la pièce mâle. Cette bague peut être en bronze phosphoreux, acier ou tout autre métal, alliage ou matière possédant une élasticité suffisante.

20 Il est aussi préférable que le capuchon soit intérieurement cylindrique. On peut également prévoir, dans certains cas, une très légère conicité, notamment à l'entrée pour permettre une plus facile introduction.

25 La bague présente de préférence des chanfreins ou congés circulaires pour permettre un engagement aisé du capuchon sur la pièce à obturer; elle peut, d'autre part, présenter des stries longitudinales destinées à l'évacua- 30 tion de l'air contenu dans le capuchon. Dans le mouvement de décapuchonnage sur un porte-plume par exemple, le vide formé à cet instant produirait une aspiration de l'encre

vers la plume et son écoulement à l'intérieur du capuchon. 35

A titre d'exemple, on a représenté au dessin annexé une application de l'invention à la fermeture d'un stylographe ou analogue.

Dans cet exemple, la gorge 1 de la partie mâle, dans laquelle est disposée la bague fen- 40 due 2, est aménagée de manière à assurer une plus grande facilité de montage, à la jonction de deux parties 3 et 4 dont l'assemblage constitue le stylographe.

Cette bague comporte des chanfreins tels 45 que 5, 5' permettant une plus facile mise en place du capuchon 6. Celui-ci est d'un diamètre intérieur légèrement supérieur à celui de la pièce 4, mais légèrement inférieur au diamètre extérieur que présente la bague 2 50 lorsque celle-ci est libre de se détendre. De la sorte, quand on enfonce le capuchon 6, il comprime la bague élastique 2 en la resserrant à un diamètre moindre, grâce à l'action de son rebord 7 sur le chanfrein 5; il glisse en- 55 suite sur le méplat extérieur de la bague 2 qui frotte contre la paroi intérieure du capuchon. Le maintien en place du capuchon résulte de ce simple frottement de la bague.

On pourrait, toutefois, améliorer encore 60 la fixation du capuchon en prévoyant sur sa face intérieure, à une hauteur correspondant à la position de fermeture, une rainure ou analogue dans laquelle tomberait la bague élastique 2, 65

On pourrait également, sans sortir du cadre de la présente invention, disposer la bague dans une gorge ménagée sur la paroi intérieure de la partie femelle, la rainure étant  
5 prévue sur la partie mâle.

#### REVENDICATION:

Dispositif de fermeture de porte-plume réservoir ou autre objet analogue comportant un corps et un capuchon, caractérisé en ce  
10 qu'une bague élastique fendue est interposée entre le corps de l'objet et le capuchon, cette bague étant logée dans une gorge pratiquée sur l'une de ces deux parties et s'appuyant élastiquement contre la paroi de l'autre.

#### SOUS-REVENDICATIONS: 15

1. Dispositif selon la revendication, dans lequel la bague élastique est logée dans une gorge pratiquée dans le corps de l'objet.

2. Dispositif selon la revendication, dans lequel la bague comporte des chanfreins cir-  
20 culaires pour permettre la plus facile mise en place du capuchon.

3. Dispositif selon la revendication, dans lequel la bague comporte des stries disposées dans le sens de la longueur de l'objet pour  
25 permettre l'évacuation de l'air.

Lucien Claret.

Mandataire: D<sup>r</sup> Arnold R. Egli, Zurich.

